

PLAN HÔPITAL

Un catalogue de mesures

Le gouvernement annonce un plan d'ampleur à l'horizon 2022 qui a pour ambition de remettre le patient au centre du système de soins.

Prenant acte du fait que notre système de soins « est devenu inadapté », le président de la République puis le ministre des Affaires sociales ont annoncé un nouveau plan le 18 septembre dernier appelé « Ma santé 2022 ». Celui-ci a pour ambition de placer le patient au cœur du système. Il propose d'organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital pour mieux répondre aux besoins de soins en proximité. D'ici 2022, le gouvernement s'engage à ce que chaque Français ait accès à un médecin en proximité dans la journée. Les pouvoirs publics souhaitent aussi revenir sur la tarification à l'activité et pro-

pose, dans un premier temps, pour les maladies chroniques, de passer à la tarification au forfait notamment pour le diabète et l'insuffisance rénale chronique. Il s'agit « d'inciter les professionnels et les structures à développer les actions de prévention et d'éducation du patient... » Ce plan s'engage aussi à ouvrir d'ici 2022 un espace numérique de santé individuel pour chaque usager et à mesurer la satisfaction des patients... Mais comment ? Enfin, le gouvernement envisage de créer 400 nouveaux postes de médecins dans les déserts médicaux (sans coercition), ainsi que 4000 postes d'assistants médicaux et de



© Ehur - istock.adobe.com

développer les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) : soit 1000 CPTS pour mailler le territoire national à l'horizon de la prochaine présidentielle.

Contentieux Désignation des tribunaux

Le décret désignant les tribunaux de grande instance et cours d'appel compétents en matière de contentieux général et technique de la sécurité sociale et d'admission à l'aide sociale est paru. Ce texte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. L'article 12 de la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 prévoit la désignation spéciale de certains tribunaux de grande instance et de cours d'appel pour statuer en première instance et en appel sur des litiges relevant du contentieux général et technique de la sécurité sociale et de l'aide sociale. A ce stade, la FNATH peut toujours assister ses adhérents en première instance et en appel. Elle doit continuer à se mobiliser pour assister ses adhérents.

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Mission

Le gouvernement veut en finir avec les arrêts maladie de courte durée dont il dénonce « l'explosion ». Encore faudrait-il comprendre pourquoi ils se multiplient vraiment. Réponse avec la mission qu'il vient de lancer ?

Le Premier ministre a souhaité une meilleure régulation des indemnités journalières qui coûtent chaque année plus cher à l'assurance maladie, pour un montant global qui dépasserait désormais les 10 milliards d'euros annuels. « Entre 2013 et 2016, nous sommes passés de 204 millions à 227 millions de journées indemnisées » a-t-il précisé devant le Medef le 30 août dernier.

Le 5 septembre, Edouard Philippe a donc lancé une mission d'évaluation afin de déterminer les raisons de la hausse de 4% des arrêts de

travail dont il s'est ému. Il a chargé Stéphane Seiller, magistrat à la Cour des comptes, et Jean-Luc Bérard, directeur des ressources humaines du groupe Safran, de mener cette mission. Elle durera 4 mois avec un premier point d'étape fin octobre où seront présentés les premiers éléments de diagnostic et les premières orientations.

Le Premier ministre avait d'abord envisagé de faire prendre en charge par les entreprises quatre jours d'indemnité pour les arrêts de moins de huit jours, avant de freiner sur ce projet, qu'il n'a

semble-t-il pas abandonné. La ministre du Travail s'était émue de cette disposition anti *business*. Quant à la ministre de la Santé, elle a souhaité que la Sécurité sociale ne paye pas pour ces arrêts. De son côté, un syndicat de médecins, l'UFML, a protesté en rappelant qu'ils ne prescrivaient pas de jours de « congés » en réponse à la formulation d'Edouard Philippe dans le *Journal du dimanche* du 25 août laissant entendre que l'augmentation du nombre de journées indemnisées correspondait à un jour de congé supplémentaire pour les salariés ! <

Rentrée scolaire

« Comme chaque année, nombre de parents d'élèves handicapés témoigneront de leur désarroi de ne pas savoir comment leurs enfants pourront faire (leur rentrée), faute de s'être vu attribuer par l'Education nationale une auxiliaire de vie scolaire (AVS) », s'insurge Luc Gateau, président de l'Unapei dans une tribune parue le 2 septembre dans le JDD. « On vous dit, on nous dit que la proportion d'élèves handicapés à l'école augmente. Ces chiffres doivent être mis en perspective avec la hausse du nombre de diagnostics, le maintien des élèves dans des dispositifs inadaptés, le gonflement des listes d'attente dans l'enseignement spécialisé. »